

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

**Durée
d'amortissements
- Norme M22**

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le
02/04/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
13 mars 2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Maryse Servais, Evelyne LEBRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS
Madame Chantal HUET
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2321-3

CONSIDERANT l'amortissement comme étant une technique comptable permettant chaque année de faire constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Les durées d'amortissements suivantes sont proposées :

NOMENCLATURE M22 DES BIENS AMORTISSABLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT			
Compte	Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	durée d'amortissement
Tous comptes	bien de faible valeur : < 600 €		1 an
2031	Frais d'études non suivis de travaux		5 ans
2032	Frais de recherche et développement		5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux		1 an
205	Logiciels	Entre 600 € et 5 000 €	2 ans
		> 5 000 €	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	<	5 ans
212	Agencement et aménagements des terrains		15 ans
21311	Construction sur sol propre - bâtiments publics		1 an si < à 10 000€ sinon 30 ans
2135			15 ans
2154	Matériel et outillage		5 ans
2181	Autres installations générales, agencements et aménagements divers		5 ans
2182	Matériel de transport	Deux roues	3 ans
		Véhicules	5 ans
2183	Matériel informatique	Micro-ordinateurs, portables, périphériques et accessoires	4 ans
		Serveurs	5 ans
2183	Matériel de bureau	électrique ou électronique	5 ans
2184	Mobilier	Entre 600 € et 3 000 €	5 ans
2184	Mobilier	3 000 € et plus	10 ans
2188	Autres matériels	Entre 600 € et 3 000 €	3 ans
2188	Autres matériels	3 000 € et plus	6 ans

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le tableau d'amortissements présenté pour la résidence autonomie Eugène Robin.

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp, le 19 mars 2024

La Vice-Présidente du CCAS,


Sylvia CERIANI



La secrétaire de séance,


Lucile DREVET